

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 09/06/2022

Reçu en préfecture le 09/06/2022

Affiché le

SLO

ID : 085-200059079-20220602-D14_06_2022-DE

Séance du 02/06/2022

COMMUNE DE SEVREMONT

Objet : D14.06.2022 - PRIX D'ACHAT DE PLAQUETTES FORESTIERES

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 32

Présents : 24

Pouvoirs : 6

Nombre de suffrages : 30

Date de convocation

27/05/2022

Date d'affichage

27/05/2022

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mil vingt-deux, le deux uin à vingt heures et trente minutes, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROY Jean-Louis.

Etaient présents :

Mme BERNARD Anita, M. BERNARD Ludovic, Mme BITEAU Alexandra, Mme CHARRIER Emilie, M. CLAIRGEAUX Eric, M. CORNUAU Albert, M. DESNOUHES Laurent, Mme DUBIN Nathalie, Mme GABORIT Maryline, M. HERITEAU Antoine, M. LANOUE Nicolas, M. LOISEAU David, Mme LUMINEAU Catherine, M. MARTINEAU Bernard, M. PASQUEREAU Johann, Mme RANTIERE Charlène, Mme RAVAUD Céline, M. RIGAUDEAU Christian, Mme ROCHAIS Marie-Odile, M. ROY Jean-Louis, M. ROY Claude, M. SCHMUTZ Alain, M. TETAUD Francis, Mme YVAI NURDIN Adeline

Procuration(s) :

Mme BURCH-BOILEAU Christine donne pouvoir à M. ROY Jean-Louis, Mme GUICHETEAU Magalie donne pouvoir à Mme CHARRIER Emilie, M. GUILLOTEAU Bernard donne pouvoir à M. CORNUAU Albert, Mme JOLY Véronique donne pouvoir à Mme BITEAU Alexandra, Mme LUMET Anne-Claude donne pouvoir à M. HERITEAU Antoine, M. STEENO Nicolas donne pouvoir à Mme BITEAU Alexandra

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme BLOUIN Anaïs, Mme BURCH-BOILEAU Christine, Mme GUICHETEAU Magalie, M. GUILLOTEAU Bernard, Mme JOLY Véronique, Mme LUMET Anne-Claude, M. PERAIN Hervé, M. STEENO Nicolas

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. ROY Claude

Objet : D14.06.2022 - PRIX D'ACHAT DE PLAQUETTES FORESTIERES

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de l'achat de plaquettes forestières pour le compte de la Commune de Sèvremont, une convention a été établie entre le GAEC Le Lambert et la Commune de Sèvremont, pour la livraison d'un volume de 150 tonnes de plaquettes broyées durant la première quinzaine du mois de mars sur plateforme de stockage pour un coût de 60 € HT la tonne.

Suite à des dysfonctionnements de la chaudière, et aux conclusions du cabinet d'expertise mandaté par le SYDEV, la qualité des plaquettes livrées a été remise en question. Aussi, afin de remédier à cette problématique, et suite à une réunion de concertation en février 2022, la Commune a souhaité conduire une expérimentation visant à limiter l'introduction de fine dans le système malgré le criblage effectué annuellement. Pour ce faire, elle souhaite retarder le broyage du lot de bois du GAEC le Lambert pour assurer le broyage d'un produit plus sec. Le déchiquetage serait réalisé fin juin avec une grille plus conséquente (10 cm).

A ce jour, le taux d'humidité moyen des lots broyés en fin d'hiver est de 38 %, celui de l'expérimentation est estimé autour de 30 % soit une perte de 20 % du volume. Ainsi, de 150 tonnes de plaquette estimées à l'abattage, le GAEC Le Lambert n'aurait la capacité de n'en vendre plus que 120 tonnes.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de revaloriser le coût d'achat correspondant à la perte d'humidité de 60 € HT la tonne à 75 € HT la tonne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à SEVREMONT
Le Maire, Jean-Louis ROY